

Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 16 décembre 2011
(En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Le 16 décembre 2011, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GROLLIER, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2011

Présents : Bernard GROLLIER, Philippe GLANDU, Henri TEISSEIRE, Christophe GLANDU, Jean-Baptiste ALLAMANNO, Jean-Luc MOREL

Mme Sandra DANTHON

Absents : Patrick MOULIN donne pouvoir à Bernard GROLLIER, Xavier FERRAND donne pouvoir à Sandra DANTHON, Nathalie LEDU

Secrétaire de Séance : Jean-Baptiste ALLAMANNO

OBJET : Délibération n°57/2011 : modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération concernant le choix d'un prestataire pour la mission d'élaboration de l'avant projet relatif à la création de la future station d'épuration.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'ordre du jour telle qu'elle est proposée.

OBJET : Délibération n°58/2011 : Modification du Compte Administratif 2010

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

Il apparaît une erreur dans la délibération 10/2011 sur le total du résultat de clôture 2010.

Il convient de valider la modification du compte administratif 2010 par cette délibération afin d'être en conformité avec le compte de gestion et de pouvoir affecter la bonne somme au budget 2011.

L'exercice budgétaire 2010 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

APPROUVE le Compte Administratif 2010 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

ARRETE les résultats d'exécution de l'exercice 2010 :

- en section de fonctionnement à : + **88 238.47 €.**
- en section d'investissement à : + **76 026.07 €.**

ARRETE les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2010 :

- en section de fonctionnement à : + **99 220.36 €.**
- en section d'investissement : + **207 374.38€**

OBJET : Délibération n°59/2011 : modification de la délibération affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE la totalité du résultat 2010 soit 99 220.36 € comme il a été proposé par le rapporteur.

OBJET : Délibération n°60/2011 : autorisation du Maire pour demander des subventions

Monsieur le Maire expose,

Nous avons plusieurs projets sur l'année à venir et il serait judicieux de préparer dès maintenant les demandes de subventions auprès du Conseil Général ou de l'Etat pour les différents travaux :

- la voirie 2012/2013
- Etude pour assainissement collectif
- Construction de la station d'épuration
- l'extension de la Mairie
- l'extension salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à demander les subventions liées aux travaux cités par le rapporteur et à signer tous documents se reportant à ces opérations.

OBJET : Délibération n°61/2011 : Tarif assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 contre,
FIXE le prix du m3 d'eau consommé à 0.69€ sans plafond d'application.

OBJET : Délibération n°62/2011 : commission intercommunale des impôts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de proposer la liste suivante de 1 commissaire titulaire et de 1 commissaire suppléant

Commissaire titulaire

- Victor FERRAND

Commissaire suppléant :

- Patrick BUDIN

OBJET : Délibération n°63/2011 : Communication du rapport d'activité 2010 de la CCBE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2010 de la CCBE

OBJET : Délibération n°64/2011 : Communication du rapport sur la qualité des eaux

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport sur la qualité des eaux du Grand Charpenne 2010.

Ce rapport, doit par ailleurs, faire l'objet d'une communication au Conseil municipal. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'acter cette présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport sur la qualité des eaux du Grand Charpenne 2010.

OBJET : Délibération n°65/2011 : Information sur la prise de compétence de la CCBE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier d'information proposé par la commission eau et assainissement de la CCBE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du projet de prise de compétence de l'assainissement collectif.

OBJET : Délibération n°66/2011 : Choix d'un prestataire pour la maîtrise d'œuvre de la future station d'épuration, élaboration de l'avant projet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la consultation lancée pour l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre : élaboration de l'avant projet relatif à la création de la future station d'épuration d'une capacité de 600 habitants.

Trois entreprises ont remis une offre. Il s'agit de :

- o SAFEGE pour 4 000 euros HT
- o SINBIO pour 3 980 euros HT
- o ECE pour 5 000 euros HT

Après analyse des offres, il ressort que l'offre de la société Sinbio est la plus adaptée au besoin de la commune et répond aux attentes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer la mission d'élaboration de l'avant projet à la société Sinbio.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché relatif à la mission d'élaboration de l'avant projet à la société Sinbio Savoie Technolac 73382 LE BOURGET DU LAC pour un montant global de 3 980 euros HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La séance est levée.

Le Maire
Bernard GROLLIER